

Perspectives Electorales et Processus de Democratization en Republique Democratique du Congo: Lecons des pays de la SADC

Scenarios pour le Congo: Envisagés suite à la
conférence intitulée "Perspectives électorales et
processus de démocratisation en République
Démocratique du Congo: Leçons des
pays de la SADC"

Conclusions

Publié par l' Electoral Institute of Southern Africa
41 Stanley Avenue, The Atrium, 2nd etage, Auckland Park, Afrique du Sud.

Tout droit reserve

Nulle partie de cet ouvrage ne peut être reproduite, récupérée ou transmise,
sous quelque forme ou moyen que ce soit, électronique, mécanique, par photocopie,
enregistrement ou autre, sans la permission préalable de EISA.

Conçu, édité et mis en page par EISA

Sommaire

SCENARIOS POUR LE CONGO	5
Envisagés suite à la conférence intitulée “Perspectives électorales et processus de démocratisation en République Démocratique du Congo: Leçons des pays de la SADC”	
CONCLUSIONS	13
OBJECTIFS DE L’ATELIER	13
I. Exigences politiques, constitutionnelles et législatives pour la réussite des élections	13
II. Commission Electorale	14
1. Nature de la commission	14
2. Rôle de la commission	14
3. Pouvoirs de la Commission	14
4. Composition de la commission	15
5. Organisation locale de la Commission	15
LE CHOIX D'UN SYSTEME ELECTORAL	15
I. L'objectif	15
II. Constat	15
1. Sur le plan politique	15
2. Sur le plan socio-économique	15
III. Choix du système électoral	16
1. Les élections parlementaires	16
2. L'élection du Chef de L'état	16
IV. Les élections provinciales et locales	16

MOBILISER LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA CONDUITE DES ÉLECTIONS	16
1ère question: Rôle de la Société Civile dans les élections	16
a) Avant les élections	16
b) Pendant les élections	17
c) Après les élections	17
• <i>Proclamation des résultats</i>	17
• <i>Acceptation des résultats</i>	17
• <i>Passation du pouvoir</i>	17
2ème question: Mécanisme d'encouragement à la participation aux élections particulièrement des jeunes et des femmes	17
3ème question: Stratégies d'éducation civique et programme de sensibilisation	18
4ème question: Mécanisme de résolution des conflits avant, pendant et après les élections	18
NORMES ÉLECTORALES POUR LES PARTIS POLITIQUES	18
I. Objectifs	18
1. Normes électorales pour les partis politiques	18
a. <i>Code de conduite électorale</i>	18
1) LES MODALITÉS D'ÉLABORATION D'UN CODE DE CONDUITE	19
2) MISE EN APPLICATION DU CODE DE CONDUITE	19
b. Pratiques démocratiques internes d'un parti politique	20
2. Rôle des observateurs et des médias	20
a. <i>Rôle des observateurs</i>	20
b. <i>Rôle des médias</i>	20
II. Analyse des questions posées	21
III. Recommandations	21

Scenarios pour le Congo

Envisagés suite à la conférence intitulée “Perspectives électorales et processus de démocratisation en République Démocratique du Congo: Leçons des pays de la SADC”

qui s’est tenue à l’Hôtel Memling, à Kinshasa, RDC, du 20 au 24 janvier 2002

INTRODUCTION

Ma fonction durant la conférence était d’écouter les rapports présentés, ainsi que les sessions de questions et réponses avec pour objectif d’établir des scénarios en vue d’un système électoral futur pour la République Démocratique du Congo. Etant donné la complexité des environnements historiques, sociaux, politiques et d’infrastructure de la RDC, ainsi qu’illustré par certaines des questions qui ont émergé durant la conférence, il est devenu apparent que la tâche n’était pas aussi simple qu’originellement envisagée.

Un élément positif de la conférence était qu’il y avait suffisamment de confiance et d’aisance associés parmi les délégué(e)s pour leur permettre de débattre ouvertement et, de ce fait, de nombreuses questions ont été soulevées et ont été discutées.

Lors d’une conférence de cette nature, il y aura toujours des situations de blocage et, à l’avenir, il faudra prendre soin de “mettre temporairement en suspens” des questions et des inquiétudes de sorte que le processus de dialogue aille de l’avant. Souvent, une discussion ininterrompue met en évidence des solutions éventuelles à ces questions “en suspens”. Ce qui ressortait aussi était que chaque délégué(e) participant à une telle conférence politiquement délicate est prisonnier(ière) de sa propre conviction politique et est confiné par des outils, des concepts et des modèles politiques auxquels il / elle a été exposés. Dès lors, il est important, avec la nécessité d’élargir sa propre vision, de s’exposer aux perspectives divergentes et de s’engager avec enthousiasme et honnêteté dans des discussions les plus vastes possibles.

Il n’y a pas de “recette” générale qui puisse être donnée à n’importe quel pays en termes de système électoral. Mon opinion est que la RDC devrait développer son propre système électoral. Ce faisant, le pays se stabilisera politiquement et renforcera sa capacité de croissance et de soutien.

LA RDC DANS UNE COUILLE DE NOIX

La RDC est située au cœur de l'Afrique et est riche en minerais. Elle a une structure physique variée qui offre un potentiel prometteur pour l'agriculture et le tourisme. Economiquement, sa population survit grâce à un commerce informel. Ceci suggère une réaction qui, dans des conditions socio-politiques plus stables, encouragerait une croissance économique rapide. Malheureusement, elle a été historiquement ravagée par l'autorité coloniale et, depuis l'indépendance, par une autogestion sans succès. Elle n'a jamais eu de gouvernement élu démocratiquement, mais, à la place, a enduré une série de dictatures supportées par l'armée. Jusqu'à récemment, ceci a encouragé un héritage d'avidité, de pouvoir, de corruption et de développement personnel aux dépens du développement national.

Socialement, la nation n'est représentée par aucun parti politique, mais est fracturée le long de lignes tribales basées sur l'ethnie et la culture. Il y a environ 450 tribus dans la RDC qui ont peu ou pas d'idéologies partagées. Les "partis politiques" novices de la RDC sont faibles. Ils n'ont aucune compétence politique et aucun commandement autre que celui du Président titulaire Joseph Kabila.

Pour compliquer la situation, la RDC est un pays en guerre avec des pays voisins et avec elle-même. Ceci a pris la forme de batailles continues entre des troupes de la RDC et des rebelles congolais soutenus par le Rwanda et l'Ouganda. Les troupes zimbabwéennes sont aussi présentes dans ce qui est devenu une situation de plus en plus intriquée impliquant des allégeances changeantes et une activité criminelle internationale dans les régions de l'est et du nord-est de la RDC riches en minerais. Les batailles sont alimentées par la question de nationalité chargée émotionnellement. La région litigieuse est aussi celle où des milliers d'anciens Rwandais (principalement des Tutsis) se sont installés après avoir quitté ce pays durant les quarante dernières années pour échapper aux conflits violents avec les Hutus. S'étant installés en RDC, ils réclament maintenant la nationalité. La frontière avec le Rwanda est impossible à surveiller et le flux de réfugiés rwandais reste incontrôlé. Ceci engendre le problème de l'établissement des conditions de qualification quant à la nationalité et d'identification requises avant des élections.

La présence de troupes en provenance d'autres pays et les activités de sociétés multinationales profitant des mines de la RDC ont engendré un manque de confiance de la population de la RDC vis-à-vis de n'importe quelle implication internationale que ce soit dans le processus de paix ou de développement des conditions d'autogestion. Au même moment, la population de la RDC est le témoin d'un support général de la communauté internationale vis-à-vis du Président Joseph Kabila et de son style de commandement apparemment plus modéré. Ceci constitue une question grave en ce sens que l'implication internationale *devrait* être supportée et encouragée sous la forme de dispositions relatives aux informations, ainsi que par un support intellectuel et financier.

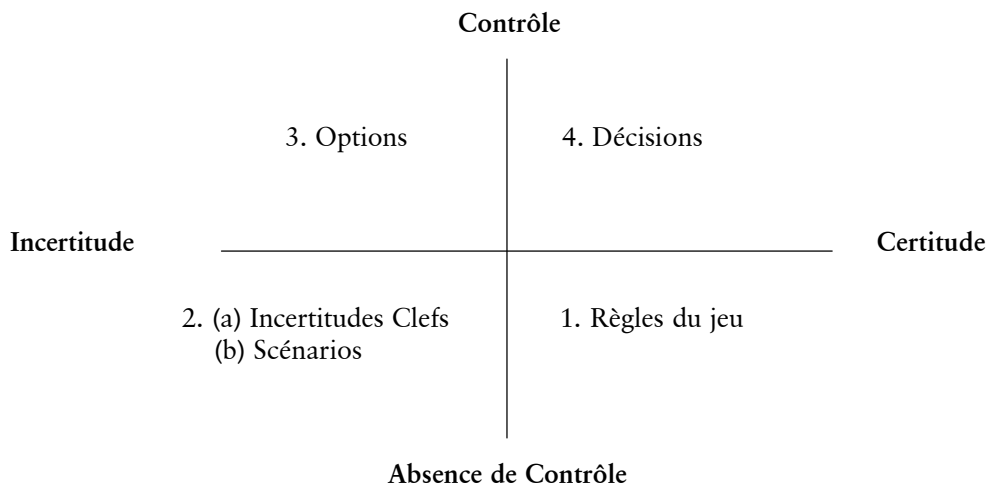
La conférence a coïncidé avec l'éruption du Mont Nyiragongo, à Goma, dans le nord-est litigieux de la RDC. Ceci a permis de mettre en évidence les complexités des sensibilités socio-politiques et de manque d'infrastructures de support requises au sein de la RDC pour traiter une telle crise. L'aide des Nations Unies ne pouvait pas être apportée en raison de l'absence de routes vers cette région, ainsi que du danger résultant de l'apport d'une telle aide dans une région en guerre. Des questions ont aussi été soulevées quant à savoir quelle autorité contrôlait la région et sa population. Alors que les rebelles semblent contrôler la région autour de Goma, il était fait référence à l'éruption et à ses victimes sous les termes de "désastre national".

Jusqu'à présent, le seul élément sur la table s'intéressant à la guerre en RDC et développant le processus de démocratisation est l'Accord de Lusaka, signé par les chefs des 6 pays impliqués dans le conflit (RDC, Zimbabwe, Namibie, Angola, Rwanda et Ouganda) – mais pas par les groupes rebelles congolais. En bref, ceci requière le retrait de la RDC de toutes les troupes étrangères et l'établissement d'une commission militaire mixte en vue de surveiller la démilitarisation, d'enquêter sur les violations des cessez-le-feu et de contrôler le retrait des forces étrangères. L'Accord approuve aussi le déploiement d'une force pacificatrice par les Nations Unies, le désarmement des groupes de milices et, très important, le dialogue ininterrompu nécessaire en vue d'une réconciliation nationale. Cependant, subséquemment à l'Accord de Lusaka, certaines relations se développent entre une sélection des adhérents à l'accord à l'exclusion des autres. Ceci a contribué au développement de sentiments de méfiance qui menacent l'intégrité et le soutien de l'Accord.

Dans ce contexte, il est essentiel que, pour qu'une démocratie soit mise en place, un système électoral et une commission électorale appropriés soient établis. Ils doivent être représentatifs de *toutes* les parties intéressées et ne doivent pas être discriminatoires vis-à-vis de quiconque. Une inquiétude particulière a été exprimée durant la conférence quant à la reconnaissance des droits des femmes au sein de la RDC, de leur rôle dans le processus des élections et des dispositions relatives à leurs compétences et leur éducation.

TOUT BRANCHÉ DANS LA MATRICE DE PLANIFICATION DE SCÉNARIOS IS

La matrice IS (Ilbury-Sunter) a été conçue pour faciliter des prises de décisions soutenables et efficaces grâce au processus de planification de scénarios. Ce processus admet que le futur ne peut pas être prédit ou contrôlé, mais que des évènements sont plus souvent formés par des incertitudes que nous ne maîtrisons pas. La planification des scénarios établit la liste des règles connues qui contrôlent une situation et dont nous sommes sûrs et identifie les incertitudes clefs qui jouent un rôle primordial en influençant la situation d'une façon ou d'une autre. Celles-ci sont alors utilisées pour formuler des scénarios (aboutissements futurs éventuels) vis-à-vis desquels des options plus réalistes peuvent être jaugées et des décisions prises. Utilisant les axes de contrôle contre l'absence de contrôle et la certitude contre l'incertitude, la matrice IS ressemble à ceci.



Dans son application, la matrice IS est un outil qui peut être utilisé pour prendre des informations provenant de la conférence et développer des voies qui décriront les cas de scénarios les meilleurs et les pires. Un aspect essentiel de ce processus est l'identification des règles du jeu. Il est important que ces règles soient mises à la surface dès le départ, car elles fournissent le cadre dans lequel le processus de prises de décisions aura lieu et des recommandations quant à l'action peuvent être formulées. La matrice encourage aussi la création d'options et d'opportunités hors des incertitudes clefs et des scénarios, ainsi que des stratégies afin d'éviter des aboutissements négatifs. Le processus global stimule les participants à percevoir à nouveau le futur, à gagner une vue élargie de la situation et à reconnaître l'importance des perspectives multiples – particulièrement les points de vue des autres parties.

Etant donné la complexité de la situation en RDC et l'importance du dialogue ininterrompu entre les Congolais, il est nécessaire, avant que n'importe quel système politique et électoral futur ne soit débattu, que des scénarios soient développés en rapport avec le processus de négociation en tant que tel. Ceux-ci devraient être utilisés pour encourager les parties à rester autour de la table jusqu'à ce qu'un règlement soit intervenu.

SCÉNARIOS RELATIFS À LA NÉGOCIATION EN RDC

Règles du jeu

1. Une situation de gagnants doit être atteinte grâce à la négociation. Les parties s'engageant dans le processus de négociation doivent comprendre qu'il s'agit d'un processus impliquant des compromis.
2. Durant le processus de négociation, des *sherpas* doivent être mandatés par ceux qui occupent les postes de commandement pour prendre des décisions. Ils préparent le terrain pour que les chefs se rencontrent subséquentement. Dans le cas de la conduite vers une transition du pouvoir en Afrique du Sud et des élections de 1994, Cyril Ramaphosa et Roelf Meyer ont été mandatés par le commandement de l'ANC et du NP respectivement pour débattre des questions et prendre les décisions qui ont permis au processus de négociation de prendre son élan.
3. Il doit y avoir une croyance, lorsque des parties entament des négociations, que l'aboutissement sera plus favorable que le *status quo* existant. Cette règle s'applique à n'importe quelle partie entamant des négociations. Si une des parties choisit la stratégie du gagnant qui prend tout, tout le processus est mis en danger.
4. Il doit y avoir une compréhension suivant laquelle, grâce au processus de négociation, ce qui émergera en finalité ne correspondra pas nécessairement aux attentes originelles de chacune des parties entamant le processus. Cela pourrait être meilleur. Cela pourrait être pire.

Incertitudes clefs

Il y a uniquement une incertitude clef en ce qui concerne la négociation:

- Toutes les parties accepteront-elles et respecteront-elles aux règles du jeu et, si n'importe laquelle des parties rejette les règles, son influence interrompra-t-elle ou détruira-t-elle les négociations?

Scénarios concernant la négociation

Etant donné les règles du jeu de la négociation et l'incertitude clef, deux scénarios relatifs à une négociation peuvent être décrits:

1. *règlement couronné de succès*. Au cas où les parties qui négocient en RDC ont accepté et respectent les règles du jeu, le processus ira de l'avant et l'étape suivante du développement d'une démocratie et d'un système électoral peut être atteinte. Une stabilité politique sera encouragée, encourageant l'investissement et la croissance économique, ainsi que la continuation d'un dialogue couronné de succès entre les parties. Ce scénario est similaire à celui qui s'est développé suite au dialogue couronné de succès entre l'ANC, le NP et les autres partis en Afrique du Sud avant les élections de 1994. Les règles du jeu ont été respectées ce qui a eu pour résultat un mécanisme de partage du pouvoir transitoire couronné de succès et, en finalité, le premier gouvernement élu démocratiquement. D'une façon similaire, peut-être, les partis de la RDC pourraient se rencontrer à "mi-chemin" afin de continuer le processus de dialogue.
2. *Négociation éternelle*. Dans le cas où un parti ou plus n'accepteraient pas ou ne respecteraient pas les règles du jeu et que ce ou ces partis auraient suffisamment d'influence, le processus de négociation serait en crise et commencerait – souvent à s'effriter, seulement pour ressusciter de temps à autre à des degrés variés. Un exemple de ce scénario se retrouve au Moyen-Orient. Depuis l'Accord de Camp David entre Menachim Begin et Anwaar Sadat, il y a eu des intervalles de paix brefs entre de longues périodes de luttes amères entre les Autorités israélienne et palestinienne. Ce scénario est le résultat de l'absence de toute croyance de part et d'autre que l'aboutissement de la négociation sera plus favorable que le *status quo* existant. Mais elles continuent à suivre le mouvement pour faire plaisir à leurs sponsors internationaux.

SCÉNARIOS RELATIFS AUX PERSPECTIVES ÉLECTORALES ET PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Après un examen des données présentées dans les différents rapports quant à un système électoral futur et en vue des discussions avec les différentes parties intéressées, les scénarios politiques suivants ont été développés pour la RDC (utilisant les deux premiers quadrants de la matrice IS). Aucune tentative n'a été faite pour esquisser les options et les décisions des diverses parties, car il est prématuré d'aller au-delà de la formulation d'un scénario général.

Règles du jeu

1. Tous les gouvernements, jusqu'au gouvernement actuel, ont été corrompus. Certains ont seulement été plus corrompus que d'autres.
2. Les multinationales ont pillé les ressources du pays. Ceci dans l'optique de la population de la RDC. L'implication de la communauté internationale est, dès lors, jugée avec suspicion.
3. Socialement, la RDC est gravement fragmentée. Une négociation couronnée de succès engendrera une unification. Une guerre civile augmentera cette fragmentation.
4. L'histoire de la RDC a été pourvue d'un mauvais commandement.
5. Si la RDC doit développer un statut de "nation gagnante" dans une économie globale, elle devra avoir une nation *unifiée*. Ceci requière qu'elle doit s'adapter, même changer, sa perspective tribale traditionnelle actuelle.
6. Accord de Lusaka – L'accord proclame que tous les dialogues auront lieu dans le cadre du dialogue officiel entre les Congolais et par l'intermédiaire d'un médiateur neutre. Les parties doivent respecter ce contrat et il doit être mis en œuvre sur le terrain.
7. Etant donné le niveau de manque de confiance entre les parties, toutes les discussions, les conférences et tous les ateliers, même ceux qui ont lieu dans un cadre informel, doivent inclure toutes les parties et être transparents.

Incertitudes clefs

1. L'intégration de toutes les parties représentantes – Qu'est-ce qui constitue la nationalité et la représentation et quelles sont les exigences?
2. Fraude/corruption/bataille pour le pouvoir et niveau de transparence?
3. Etant donné la situation sociale en RDC, qu'est-ce qui constituerait un processus démocratique?
4. Rôle de la communauté internationale?
5. Qui vient en premier, la paix ou les élections?
6. Ressources financières disponibles pour un recensement et des élections?

Scénarios

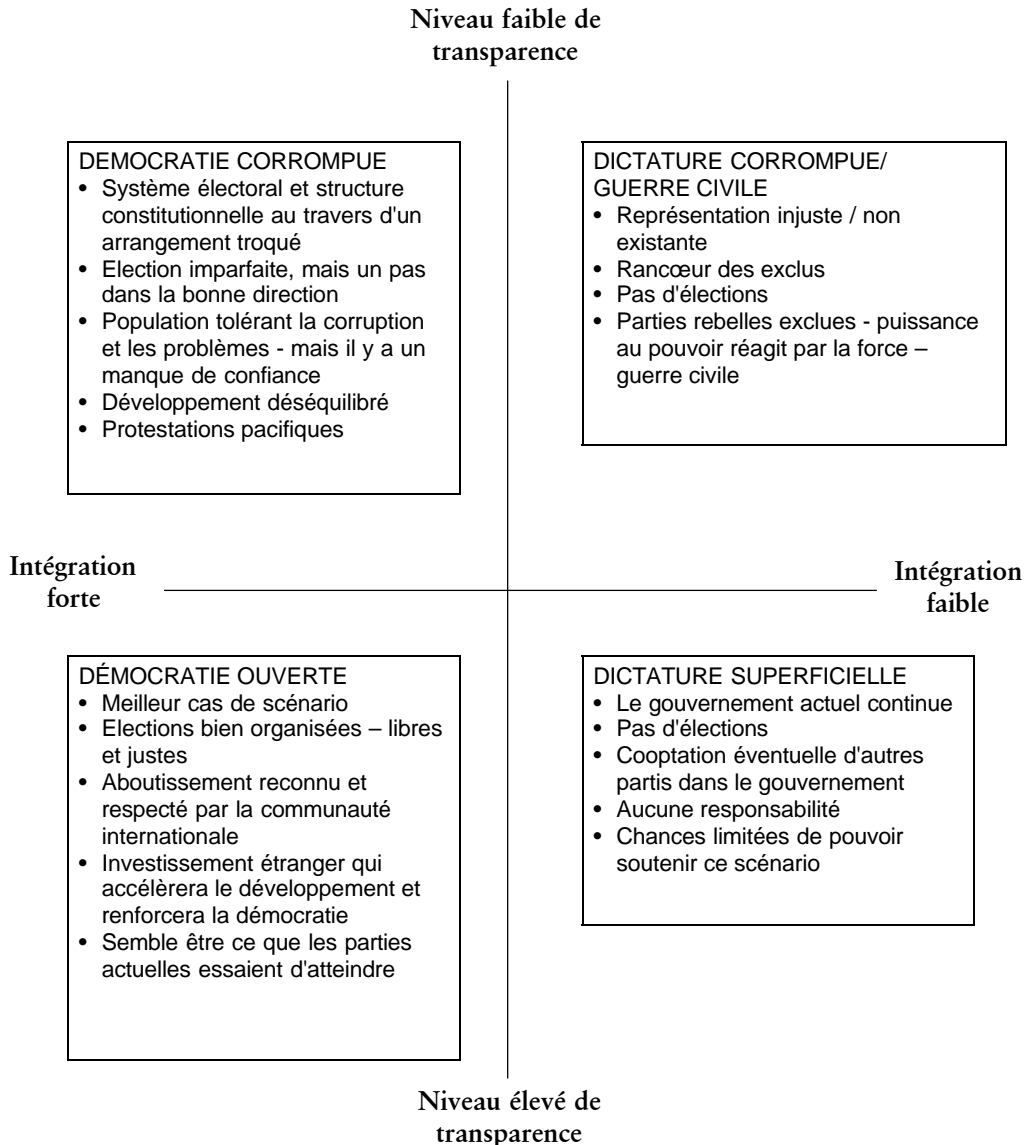
Les deux incertitudes les plus importantes formant les scénarios sont identifiées comme étant:

- Forte intégration opposée à la faible intégration de toutes les parties; et
- Niveau élevé opposé au niveau faible de transparence.

En gardant ces incertitudes en tête, quatre scénarios ont été développés:

1. *Démocratie ouverte (meilleur cas de scénario) – Niveau élevé de transparence et intégration de toutes les parties.* Ceci aboutira lorsque la question de la nationalité sera clarifiée et convenue et lorsqu'il y aura une compréhension claire de la définition de la démocratie. Ce scénario sera caractérisé par une élection bien organisée et administrée convenant à toutes les parties et reconnue par la communauté internationale comme étant libre et juste. L'investissement financier et technique suivra, accélérant le développement et renforçant le processus de démocratisation. Ce scénario semble être ce que les parties actuelles essaient d'atteindre. En finalité, un parti peut dominer ou il peut y avoir une coalition des partis dans un gouvernement. Exemples: Afrique du Sud et Namibie.
2. *Dictature superficielle – Niveau élevé de transparence, mais intégration minimale.* Un ou deux partis acceptables peuvent être cooptés dans un "Gouvernement d'unité nationale". Il n'y a pas d'élections, donc le gouvernement actuel non élu garde le pouvoir mais gouverne d'une façon plus superficielle et transparente que les régimes précédents. Elle peut instiller suffisamment de confiance pour un investissement international limité. Il y aura un développement, mais il sera lent. L'amélioration du train de vie des citoyens sera marginale. La dictature titulaire ne sera responsable vis-à-vis de personne et, dès lors, la possibilité de soutenir ce scénario sera faible.
3. *Démocratie corrompue – Niveau faible de transparence, mais intégration de tous les parties.* Ceci sera caractérisé par une forme d'arrangement troqué entre les parties ayant pour résultat que, bien que l'aboutissement ne soit pas idéal, il constitue un pas dans la bonne direction. Le système électoral et la constitution sont par arrangement, mais aux dépens de la transparence. La population montrera de la longanimité vis-à-vis de la fraude et la corruption continues, mais il y aura des protestations occasionnelles. Néanmoins, une forme d'ordre sera maintenue. Un développement et une amélioration du train de vie des citoyens seront présents, mais pas uniformes et, en finalité, avantageront ceux ayant un Etablissement politique.
4. *Dictature corrompue/Guerre civile (pire des scénarios) – Niveau faible de transparence avec peu ou pas d'intégration des parties.* Ceci sera caractérisé par une représentation injuste/non existante lors de n'importe quelles discussions ultérieures avec une forte rancœur s'ourdissant chez ceux qui ne sont pas représentés. Il n'y aura pas d'élections, les parties exclues se rebelleront, la puissance au pouvoir réagira par la force et il pourra en résulter une guerre civile.

La forme de la matrice des scénarios peut donc être représentée comme suit:



En résumé, je crois que cette matrice IS pourrait jouer un rôle utile en facilitant des discussions ultérieures entre toutes les parties en République Démocratique du Congo et augmenter les chances d'aboutir à un règlement couronné de succès/une démocratie ouverte.

Chantell Ilbury
15 février 2002

Conclusions

OBJECTIFS DE L'ATELIER

- Identifier et donner des exigences politiques, constitutionnelles et législatives, préalables pour la bonne tenue et la réussite des élections libres, pacifiques, légitimes et transparentes;
- proposer un type de commission électorale qui tienne compte du contexte général de la RDC.

I. Exigences politiques, constitutionnelles et législatives pour la réussite des élections.

- 1) La fin de la guerre, le retrait de toutes les troupes étrangères à l'Est comme à l'Ouest et la réunification du pays;

le respect et l'exécution des résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU et de l'Accord de Lusaka;

la tenue effective du Dialogue National;

- 2) La définition claire et consensuelle de la période de transition aussi bien dans sa durée que dans les modalités de sa gestion, notamment la mise en place des institutions et des organes constitutionnels spécialisés à l'issue du Dialogue National. Il s'agit du Président de la République, du Parlement, du Gouvernement, de la Commission Electorale Indépendante et du Conseil Supérieur de la Communication;

Le partage des responsabilités entre les institutions de transition et le pouvoir central;

L'élaboration et l'adoption d'une constitution de transition par le Dialogue National et l'élaboration du projet de constitution de la troisième république par le Parlement de transition à soumettre au référendum populaire;

L'instauration d'un régime sémi-présidentiel pendant la transition;

- 3) La résolution consensuelle de la question de la nationalité congolaise en respectant le principe de la non rétroactivité de la loi et l'élaboration par le Parlement de transition d'une nouvelle loi sur la nationalité à soumettre au référendum populaire;
- 4) L'instauration de la forme fédérale de l'Etat pour la troisième République;
- 5) La consécration, au plan constitutionnel, de la souveraineté nationale et du vote obligatoire aux premières élections qui seront fondatrices de la démocratie;
- 6) L'élaboration et l'adoption, par le Dialogue National, de nouvelles lois sur l'organisation et le fonctionnement des partis politiques et des associations de la société civile; La libéralisation et l'exercice effectif des activités des partis politiques et des associations de la Société Civile;
- 7) La sensibilisation de la population sur l'importance du référendum et des élections et la vulgarisation des options fondamentales levées dans le projet de constitution de la troisième république en les traduisant éventuellement dans les langues nationales;
- 8) La réforme de l'armée qui doit être réellement nationale, républicaine et subordonnée au pouvoir civil, notamment par la réunification de son Commandement et le casernement des militaires;
- 9) La réorganisation et le renforcement de l'Administration Publique et Territoriale.

II. Commission Electorale

1) Nature de la commission

- Organe constitutionnel spécialisé, indépendant des autres institutions et organes spécialisés et mis en place par le Dialogue National.

2) Rôle de la commission:

- organiser, superviser et contrôler tout le processus électoral, c'est - à - dire toutes les opérations pré-électorales et électorales jusqu'à la proclamation des résultats, excepté le contentieux électoral qui relèvera de la Cour Constitutionnelle ou de l'actuelle Cour Suprême de Justice réformée;
- organiser et assurer la sensibilisation et l'éducation civique de la population sur tout le processus électoral.

3) Pouvoirs de la Commission:

- Elaborer le projet de loi électorale, de la loi référendaire et du code de bonne conduite pour toute la période du processus électoral;
- rechercher, en collaboration avec le Gouvernement de transition, le financement nécessaire à l'organisation des élections;
- mettre en place et contrôler des relais ou antennes provinciaux et locaux de la Commission Electorale Indépendante;
- garantir en collaboration avec le Conseil Supérieur de la Communication, de l'accès de tous les acteurs politiques et sociaux aux médias publics;

Pour cela elle disposera de:

- L'autonomie financière et administrative, mais sous contrôle a posteriori du Parlement de transition;
- l'expertise nationale et internationale;

4) Composition de la commission:

- Onze (11) membres représentant toutes les composantes du Dialogue National, avec un Président désigné par consensus au Dialogue National . Il faut en outre tenir compte du principe Gender dans la désignation des membres;
- La révocation et la fin du mandat des membres de la Commission Electorale seront réglementées par la loi sur la création, l'organisation et le fonctionnement de la commission ainsi que par son règlement d'Ordre Intérieur.

5) Organisation locale de la Commission

- La Commission Electorale Indépendante sera décentralisée, avec des antennes locales correspondant à chaque circonscription électorale et relevant de l'autorité exclusive de la commission.

LE CHOIX D'UN SYSTEME ELECTORAL

I. L'objectif

Déterminer un système électoral qui conviendrait le mieux à la République Démocratique du Congo pour l'après transition.

Pour ce faire, l'atelier a utilisé la méthodologie suivante:

- faire un constat sur la réalité socio-politico-économique de la société afin de comprendre les problèmes du pays et ainsi mieux choisir le système électoral;
- étant donné que cet atelier n'avait pas pour mandat de choisir un régime politique, l'atelier a opté de faire le scénario en fonction des trois régimes politiques à savoir présidentiel, parlementaire et semi - présidentiel.

II. Constat

1. Sur le plan politique

- la guerre d'agression et rébellion;
- crise de légitimité de pouvoir;
- absence de la démocratie (càd concentration des pouvoirs entre les mains d'une seule personne);
- mauvaise gouvernance;
- rupture de l'unité nationale;
- médiocrité de la classe politique
- absence de règle constitutionnelle consensuelle pour la gestion de pouvoir.

2 Sur le plan socio-économique

- l'aggravation de la pauvreté;
- le manque d'emploi;
- le manque de statistique fiables et à jour;
- le déséquilibre démographique du à l'augmentation des réfugiés et déplacés de guerre;
- le pillage et l'exploitation illégale des richesses naturelles de la République Démocratique du Congo.

III. Choix du système électoral

1. Les élections parlementaires

L'atelier a relevé que le choix du système électoral pour les élections parlementaires nationales ne dépend pas de la nature du régime politique. C'est ainsi que pour ce qui est du parlement, l'atelier a choisi la représentation proportionnelle à liste fermée.

Les avantages de ce système:

- Il assure la cohésion et l'unité nationale;
- Assure la représentation des femmes et des minorités;
- C'est un mécanisme de résolution pacifique de conflit.

N.B.: Dans le cas d'un parlement bicaméral, les sénateurs seront élus au second degré.

2. L'élection du Chef de L'état

- dans un régime présidentiel: le Président doit être élu au suffrage universel direct et obtenir la majorité absolue des voix (au moins 50% plus 1).
- Régime semi-présidentiel: le Président doit être élu au suffrage universel direct et obtenir la majorité absolue des voix (au moins 50% plus 1.)
- Régime parlementaire: Le Président doit être élu au suffrage universel indirect par la (les) chambre(s) parlementaire(s)

IV. Concernant les élections provinciales et locales

- Sur le plan provincial, l'atelier recommande le système proportionnel à liste fermée. Ce système doit assurer la représentation des réalités socio-politiques et culturelles notamment par la position des candidats sur la liste.
- Sur le plan local, l'atelier recommande le système d'élection mixte combinant les éléments du système de représentation proportionnelle et ceux du scrutin uninominal: une partie des représentants sera élue au suffrage universel direct selon un scrutin proportionnel. Ces derniers devront ensuite nommer l'autre partie des représentants.

MOBILISER LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA CONDUITE DES ELECTIONS

Quatre questions ont été posées:

1. Quel rôle la Société Civile peut - elle jouer dans les élections?
2. Quels sont les mécanismes que la Société Civile peut mettre en place pour encourager les jeunes et les femmes à participer aux élections?
3. Quel travail d'éducation civique et quel programme de sensibilisation de la Société Civile sont nécessaires pour influencer la participation des citoyens au processus électoral?
4. Quels mécanismes de résolution des conflits faut - il envisager avant, pendant et après les élections?

Tère question: Rôle de la Société Civile dans les élections

L'atelier a distingué trois moments importants: avant, pendant et après les élections. Ce rôle consiste à:

a. Avant les élections:

- Concevoir un programme d'éducation civique qui sera exécuté par les structures à la base

- (Eglises, syndicats, ONG des droits de l'Homme, ONG spécialisées en matière électorale, ONG d'éducation civique et culturelle, etc.) afin d'élever la prise de conscience de la population;
- Aider et préparer la population à éviter la fraude électorale. Pour ce faire, la société civile devra participer aux opérations de dénombrement, d'identification et d'inscription sur les listes électorales;
 - Sensibiliser la base, surtout la population féminine au sein de laquelle il y a un pourcentage élevé d'analphabètes;
 - Faire le lobbying;
 - Vulgariser les textes électoraux;
 - Impliquer la population dans l'élaboration des textes électoraux;
 - Renforcer les capacités des ONG spécialisées en matière électorale;
 - Collaborer avec les partenaires internes et externes tel que les organismes internationaux (le CICR, l'ONU, la SADC ...) pour atteindre l'arrière pays.
 - Exiger de la part du gouvernement l'amélioration des conditions d'accès: médias, moyens de communications, moyens de transport, etc.
 - Rendre disponible le rapport de ce séminaire avant la tenue du Dialogue Inter - Congolais pour servir d'outil de travail aux ONG à la base et aux délégués au dialogue.

b) Pendant les élections

La Société Civile devra continuer son rôle d'accompagnement de la population. En outre, elle fera partie de la Commission électorale indépendante. Enfin, elle va jouer le rôle d'observation et de contrôle des élections.

c) Après les élections

Cette étape comprend les éléments suivants:

- La proclamation des résultats;
- L'acceptation des résultats;
- La passation du pouvoir.

Proclamation des résultats.

La Société Civile doit se doter des moyens logistiques conséquents pour faire un dépouillement parallèle et communiquer des résultats fiables à l'opinion.

Acceptation des résultats

La Société Civile devra éviter d'être manipulée par les politiciens qui auront échoué aux élections.

Face à elle-même, elle doit se doter d'un code de bonne conduite pour ne pas tomber dans le piège de manipulation, de politisation et de division.

Passation du pouvoir

Dans le cas d'une passation pacifique du pouvoir, le rôle de la Société Civile est de continuer à observer le comportement des dirigeants élus.

2ème question: Mécanismes d'encouragement à la participation aux élections particulièrement des jeunes et des femmes.

Il s'agit de:

- sensibiliser les chefs coutumiers à la participation des femmes aux élections;

- organiser de grandes campagnes de sensibilisation, d'éducation et de formation des jeunes et des femmes en vue de l'acquisition de la culture électorale. La méthode de travail de proximité peut aussi être mise à contribution.
- Soutenir des organisations des femmes et des jeunes à la base.
- Encourager la création des associations à la base pour promouvoir le leadership des jeunes et des femmes.
- Favoriser la culture associative et la culture démocratique. Par exemple, en organisant des élections dans les écoles pour désigner les chefs de classes.
- Evaluer nos forces et nos faiblesses en vue d'améliorer nos performances.
- Impliquer les artistes dans les campagnes de sensibilisation.

3ème Question: Stratégies d'éducation civique et programme de sensibilisation

Il s'agit de:

- élaborer et diffuser les textes
- faire le travail de proximité; et même le porte-à-porte
- Installer des radios communautaires;
- connecter gratuitement à Internet les ONG qui travaillent sur l'éducation civique;
- Encourager la production et la diffusion des œuvres artistiques d'éducation civique;
- Utiliser la méthode de l'information murale dans les milieux non couverts par la Radio et la TV. Nationale;

4ème question: Mécanisme de résolution des conflits avant, pendant et après les élections

La gestion des conflits se fait d'après les textes électoraux. Cette question sera confiée soit au juge compétent, c'est-à-dire la Cour Suprême de Justice (toutes sections réunies); mais il faut que ce juge soit réellement indépendant et impartial; soit à un Tribunal électoral qui devra être créé.

NORMES ÉLECTORALES POUR LES PARTIS POLITIQUES

I. Objectifs

- les conditions pour la participation démocratique des partis politiques à la compétition électorale et les éléments constitutifs d'une démocratie interne dans les partis politiques;
- les critères de réduction du nombre des partis politiques dans le cadre de leur inscription au rôle de l'enregistrement.

L'atelier a d'abord défini

1. Normes électorales pour les partis politiques

L'atelier a constaté que les élections sont un moyen de renforcer la paix dans un pays. Cependant en Afrique, elles débouchent sur des affrontements violents de tout genre.

Les raisons suivantes expliquent ces échecs:

- les sociétés africaines ne sont pas homogènes. Elles sont divisées sur base des groupes ethniques ou tribaux, raciaux etc.
- les pays africains n'ont pas des économies - fortes;
- les gens adhèrent au partis politiques par groupe et non individuellement.

a. Code de conduite électorale

S'agissant de ce point, l'atelier a retenu que les partis politiques doivent agir conformément à

la loi et pour ce faire, ils doivent se mettre d'accord sur la règle de conduite des élections. En Afrique, les codes de conduite des élections est l'émanation de la commission électorale indépendante. Cependant, la meilleure pratique selon l'atelier est que ce code soit l'œuvre des partis politiques. Il est important que les partis politiques s'entendent sur les problèmes qui surviendront avant, pendant et après les élections. Dans ce cas, les partis politiques se sentiront impliqués dans ledit code.

(1) LES MODALITÉS D'ÉLABORATION D'UN CODE DE CONDUITE:

- **Les partis politiques acceptent le cadre électoral:** Code de conduite; la loi électorale; les résultats des élections; les partis politiques acceptent les observateurs internationaux; les partis politiques nomment leurs agents de liaison.
- **Les partis politiques s'engagent:**
 - à ne pas manipuler le code de conduite pour des revendications inutiles;
 - à impliquer leurs membres au vote et à ne pas empêcher les autres électeurs d'exprimer leur choix;
- **en période de campagne électorale, les partis politiques:**
 - battent campagne en respectant les autres partis politiques;
 - organisent leurs réunions politiques avec la permission des autorités administratives pour éviter des interférences;
 - s'engagent à ne pas détruire les matériels de campagne des autres partis;
 - évitent de copier les symboles des autres;
 - s'engagent à ne pas brutaliser les journalistes;
 - ne recourent pas à la corruption, les pots de vin, etc.
- **les partis politiques devront obtenir des garanties suivantes:**
 - les finances ainsi que les autres moyens de l'Etat ne sont pas utilisés pour la campagne électorale;
 - l'accès libre et équitable aux médias publics;
 - l'impartialité de l'armée, la police, la sécurité et la fonction publique;
 - le caractère secret du scrutin;
 - Aucune autorité ne peut influencer les choix des électeurs sous ses ordres;
 - La non utilisation des armes à feu et autres pendant la campagne;
 - Eviter toute incitation à la violence ethnique, raciale et autre avant, pendant et après les élections;
 - Eviter de répandre des fausses rumeurs.
- **Actions des partis politiques vers ses membres**
 - Le code de conduite doit être connu par tous les membres du Partis;
 - Le non-respect du Code de conduite est punissable;
- **Obligations spécifiques du parti politique le jour des élections:**
 - le chef du parti politique s'éloigne du bureau de vote;
 - les membres des partis politiques n'utilisent pas des micros le jour de vote.

(2) MISE EN APPLICATION DU CODE DE CONDUITE

Pour qu'un code de conduite soit respecté, il convient d'envisager des sanctions contre les contrevenants. Ces sanctions sont regroupées de la manière suivante:

- Mettre en place une organisation de réconciliation. En cas d'injure, par exemple, le code de conduite peut prévoir une disposition qui oblige le parti politique coupable de présenter des excuses publiques;
 - Se référer à la loi en cas de faute grave comme par exemple, les tueries, les incendies, etc. ...
 - Disqualifier le candidat ou le groupe de candidats en cas de faute grave;
- L'organisation ou la commission chargée d'appliquer les sanctions doit être capable d'établir la culpabilité. En outre, elle doit être indépendante et légitimée par les partis politiques.

b. Pratique démocratique interne d'un parti politique

Il est pratique que le gouvernement subventionne les partis politiques qui vont se présenter aux élections. Dans ce cas, la loi prévoit les subventions des partis politiques de manière équitable en fonction des besoins exprimés.

Pour bénéficier des subventions du gouvernement, le parti politique devra remplir les conditions ci - dessous:

1. fournir les détails sur ses membres;
2. avoir un siège;
3. déposer une copie des statuts;
4. donner le symbole du parti;
5. respecter les conditions de base d'une démocratie;
6. respecter les clauses des statuts.

Tous les points ci - dessus sont contrôlés par une commission indépendante.

2. Rôle des observateurs et des medias

a. Rôle des observateurs

La présence des observateurs indépendants est cruciale. Néanmoins, une commission électorale ne peut pas dépendre seulement des observateurs internationaux. Il est impérieux que les observateurs nationaux soient aussi associés au travail. Ces observateurs internationaux et nationaux sont une garantie à l'application des règles et au respect des normes électorales et empêchent les autorités de mener les élections en fonction de leurs intérêts. Il convient de différencier les observateurs et les contrôleurs. Ces derniers corrigent les erreurs constatées et sont indépendants dans leur travail. Mais, ils travaillent en étroite collaboration avec les observateurs. Les observateurs, tout comme les contrôleurs, sont tenus à une impartialité dans l'exécution de leur travail.

b. Rôle des médias

Pendant la période électorale, il n'est pas d'usage d'étouffer les médias: Néanmoins, étant donné leur virulence, il convient que la loi régissant le secteur soit appliquée rigoureusement.

Attitude à adopter par les médias:

- Si la situation est mauvaise ou tendue, les médias devront éviter un langage incitatoire;
- Les médias doivent faire la distinction entre les faits et les opinions;
- Les stations de Radio et les chaînes de télévision répartiront équitablement le temps d'audience entre les différents candidats;

- Eviter les publications de sondage quelques jours avant les élections parce qu'ils peuvent inciter à des abstentions.

II. Analyse des questions posées

a. Donner les conditions pour la participation démocratique des partis politiques à compétition électorale et les éléments constitutifs d'une démocratie interne des partis politiques. A cette préoccupation l'atelier a donné les réponses suivantes:

- l'existence légale du parti politique;
- le parti politique doit circonscrire son champ de conquête de pouvoir: National ou Régional;
- l'adoption des lois non liberticides pour les partis politiques;
- garantir aux parties politiques et aux candidates l'égalité face aux medias en campagne électorale;
- les lectio politiques doivent avoir un projet de société clair et réaliste;
- les parties politiques devront élaborer un code de conduite dont les grandes lignes ont été citées ci - haut;
- les statuts des partis politiques devront prévoir les dispositions suivantes:
 - faire participer davantage les femmes et les minorités à la vie du parti;
 - prévoir les dispositions démocratiques pour l'élection des responsables;
 - encourager l'alternance à la direction du parti;
 - procéder au respect scrupuleux des texts;
 - la liste des candidates aux élections doit être réglementée par la loi.

b. Donnez les critères de réduction du nombre des partis politiques. L'atelier a reconnu la liberté pour tout congolais de créer un parti politique. Cependant, les conditions ci - dessous ont été retenues:

- les partis politiques doivent se faire enregistrer; avoir des statuts légaux; avoir chacun un siège, garantir l'élection démocratique des responsables; avoir des membres dans au moins 6 (six) sur les 11 (onze) provinces (parti politique national) de la RDC; avoir au moins 60.000 membres (à raison de 10.000 membres par province) pour les partis politiques nationaux et 20.000 membres pour les partis politiques des provinces;
- déposer une caution de 20.000 USD pour les partis politiques nationaux et 10.000USD pour les partis politiques provinciaux;
- le gouvernemtn ne devra financer que les partis politiques qui ont des sièges au parlement;

III. Recommandations

Compte tenu de ce qui précède , l'atelier n°3 formule les recommandations suivantes:

- l'élaboration d'un code de conduite électoraux des partis politiques;
- l'implication des femmes et les minorités dans le processus électoral;
- la création d'une commission indépendante pour examiner le caractère démocratique des textes internes des politiques avant leur enregistrement;
- la mise en place d'un nouveau cadre limitant la prolifération des partis politiques sans aucune assise en base électorale;
- l'implication des observateurs internationaux et nationaux neutres dans le processus électoral;

- l'implication des experts internationaux et nationaux dans l'élaboration du code de conduite électorale;
- l'accès libre aux médias publics pendant la campagne électorale.